

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Nomination Pôle emploi

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 22 février 2012 portant nomination au comité de suivi de la convention pluriannuelle mentionnée à l'article L. 5312-3 du code du travail

NOR : ETS1281236A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
Vu le code du travail, et notamment les articles L. 5312-3 et R. 5311-2,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du comité de suivi de la convention pluriannuelle mentionnée à l'article L. 5312-3 du code du travail :

1. En qualité de représentants de l'État

M. Bertrand MARTINOT, président du comité de suivi.
M. Jérôme BIARD.
M. Antoine MAGNIER.

2. En qualité de représentants de l'organisme gestionnaire de l'assurance chômage mentionné à l'article L. 5427-1

a) Sur proposition de son conseil d'administration :
M. Jean-François PILLIARD.
Mme Patricia FERRAND.
b) M. Vincent DESTIVAL.

3. En qualité de représentants de Pôle emploi

M. François NOGUE.
M. Jean BASSERES.

Article 2

En cas d'empêchement, chaque membre du comité de suivi peut se faire représenter lors des séances du comité.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi et de la santé.
Fait le 22 février 2012.

Pour le ministre et par délégation :
*Le délégué général à l'emploi
et à la formation professionnelle,*
B. MARTINOT